

Au Mexique, avec ou sans reconnaissance légale, l'OPT est en marche

mardi 25 février 2014, par [SANCHEZ Edgard](#) (Date de rédaction antérieure : 21 février 2014).

Avec la fin du mois de janvier, le délai pour la réalisation des démarches auprès de l'Institut Fédéral Électoral (IFE) en vue d'obtenir la reconnaissance légale comme parti politique est arrivé à son terme. Les organisations qui souhaitaient accéder à cette reconnaissance devaient démontrer avoir satisfait aux exigences en matière d'affiliations et d'organisations d'assemblées. La loi exige l'affiliation de 220 mille membres et la réalisation d'assemblées dans au moins 20 États de la République au cours desquelles doit s'affilier un minimum de 3000 personnes lors de chaque assemblée. Autre possibilité, la réalisation dans au moins 200 districts électoraux d'assemblées au cours desquelles doivent s'affilier 300 personnes. Quelle que soit la formule choisie, les assemblées doivent se réaliser en présence de fonctionnaires de l'IFE qui doivent certifier de la validité de chaque assemblée.

L'Organisation Politique du Peuple et des Travailleurs (OPT) est une des 50 organisations qui a fait part l'année dernière de son intention d'obtenir cette reconnaissance légale. Le Congrès fondateur de l'OPT s'est tenu en août 2011. L'initiative politique de la création de l'OPT a été annoncée en octobre 2010 au Stade Aztèque par Martín Esparza, secrétaire général du Syndicat Mexicain des Électriciens (SME) et s'inscrivait dans la continuité de la lutte des travailleurs de la production électrique pour la récupération de leurs places de travail supprimées par décret par le gouvernement fédéral. La volonté d'obtenir la reconnaissance légale marquait la volonté de franchir un pas important dans la consolidation de l'organisation.

La volonté de mener la lutte pour la reconnaissance légale reposait sur deux considérations. La première étant qu'un parti des travailleurs comme celui que tente de construire l'OPT a le droit d'être juridiquement reconnu et de pouvoir avoir une expression électorale propre. Comme il a été dit depuis la fondation de l'OPT, aucun des partis actuellement reconnus ne représente ni ne défend les intérêts de la classe travailleuse et du peuple travailleur en général, d'où la nécessité d'un tel parti. En conséquence, ce droit à la reconnaissance ne doit pas être réservé aux partis patronaux de tendance néolibérale ou aux partis conciliateurs avec le système comme c'est le cas actuellement. La demande de reconnaissance de l'OPT est donc une mise en cause de la loi électorale qui limite le droit constitutionnel de certaines organisations politiques dans le but de nier le droit à la reconnaissance légale à un parti des travailleurs.

A plusieurs reprises au cours de ce processus de reconnaissance, des obstacles ont été mis à la participation de certains leaders syndicaux reconnus ou à la tenue d'assemblée dans des auditoriums appartenant aux syndicats des électriciens, des professeurs, des téléphonistes ou des retraités. En deuxième lieu, et comme il était dit dans chaque assemblée : « *avec ou sans reconnaissance légale, l'OPT est en marche* », ce slogan démontrait que la reconnaissance légale était comprise comme un moyen dans la construction et le positionnement de l'OPT comme alternative de classe face aux partis du système et aux autres partis qui aspiraient aussi à l'obtention de la reconnaissance légale.

Contrairement à ce que signifie la reconnaissance légale des partis devant l'IFE, l'OPT ne se « constitue » pas avec le processus institutionnel, mais existait avant lui et se poursuit après. L'OPT n'est pas un parti « de saison » qui naît et meurt avec la reconnaissance octroyée par l'IFE. L'OPT

voit le jour pour satisfaire un besoin de la classe travailleuse et pas pour répondre aux exigences légales que doivent remplir les partis électoraux. Bien évidemment, en sollicitant la reconnaissance légale dans le cadre de la législation actuelle l'OPT doit remplir les exigences de celle-ci, mais l'existence et le développement de l'organisation ne lui sont pas circonscrits. Nous avons vu le jour en août 2011 sans nous préoccuper des délais et exigences légales d'un parti reconnu par la législation électorale. Nous sommes apparus pour répondre à l'appel de dirigeants d'une lutte syndicale historique, sans tenir compte des obstacles imposés par la loi, et pour répondre à une nécessité politique et historique de la classe travailleuse : celle de compter avec son propre parti.

Ce qui précède signifie que la lutte de l'OPT pour l'obtention de sa reconnaissance légale a été une lutte pour la conquête d'un droit démocratique qui doit également être appliqué à un parti des travailleurs. Avant tout, cette campagne a été une campagne de construction et d'organisation de l'OPT. L'OPT a annoncé auprès de l'IFE la tenue d'assemblées dans 23 États, soit trois de plus que le minimum exigé. De ces 23 assemblées, l'IFE n'en a validé qu'une seule avec le quorum de trois mille affiliés ; il s'agit de celle réalisée dans l'État de Mexico le 10 novembre 2013. Dans d'autres assemblées, qui comptaient avec une quantité supérieure ou proche du quorum de trois mille affiliés, l'IFE a soutenu que certaines et certains camarades –dont le nombre approchait parfois une centaine – ne pouvaient pas s'affilier faute de carte d'électeur qui permettait de les identifier. Certaines de ces assemblées connurent un tel succès politique et quantitatif qu'elles furent convoquées à nouveau. Malgré cela, les représentants de l'IFE alléguèrent que des assemblées pourtant couronnées de succès comme celles du District Fédéral (D.F.) ou de l'État d'Hidalgo qui furent convoquées deux fois n'atteignaient pas, de peu, le nombre suffisant d'affiliations pour être reconnues comme valides.

Quoi qu'il en soit, la réalisation répétée de certaines assemblées, comme celle du D.F. de l'État d'Hidalgo, de Puebla ou du Michoacán ont permis que le nombre d'assistants croisse d'une fois à l'autre. L'identification au projet et la défense de l'OPT étaient également palpable parmi les milliers d'assistants qui réclamaient aux représentants de l'IFE le droit de s'affilier en criant des slogans alors que ceux-ci étaient sur le point de proclamer la fin de l'assemblée. Au cours de quelques semaines des mois de novembre et décembre, ce sont plus de quinze mille camarades qui se sont mobilisés pour participer aux assemblées de l'OPT dans différents États de la République.

Le résultat concret de la campagne menée en vue d'obtenir la reconnaissance légale de l'OPT est en fait d'avoir commencé réellement la construction de cette dernière. Jamais auparavant n'avait été réalisé un travail de promotion, organisation et affiliation à l'OPT comme celui réalisé à partir de novembre 2013. Même si les assemblées n'atteignaient pas le quorum légal, ou alors dans les cas où celui-ci était atteint mais non reconnu, jamais auparavant n'avaient été réalisées d'assemblées d'organisation et d'affiliation à l'OPT aussi larges. Au-delà des exigences légales, l'importance politique de ces assemblées réside en elles-mêmes car elles ont permis qu'apparaisse un fort sentiment d'identification à la nouvelle organisation parmi les milliers de camarades qui y ont participé. Cette identification s'est construite au-delà de l'adoption formelle des documents de base de l'OPT ; sur le besoin partagé de la reconnaissance de celle-ci comme une force politique réelle et représentative des travailleurs, et sur la rencontre entre des activistes et militants d'autres mouvements et organisations qui l'ont rejointe.

Les assemblées de l'État de Mexico, du D.F. d'Hidalgo, de Puebla, de Morelos, du Guerrero, de Querétaro, de San Luis Potosí, ont reflété, au-delà de leur importance numérique, la convergence de vues de nombreux camarades bien au-delà du noyau initial de l'OPT. Même dans des États du nord du pays, politiquement plus difficiles pour une force de gauche et des travailleurs, là où la lutte du Syndicat mexicain des électriciens (SME) est moins connue, il a été possible de tenir des assemblées constitutives et d'initier un processus de convergence avec des forces politiques locales. Tel a été le cas dans les États de Chihuahua, Nuevo León et Basse Californie.

Au début du processus pour l'obtention de la reconnaissance légale, il était évident que la colonne vertébrale de l'OPT était constituée par les camarades du SME qui soutenaient l'initiative lancée par Martín Esparza en 2010 avec l'appui et la participation de militants d'organisations politiques qui ont fait partie du projet dès ses débuts. Parmi celles-ci, citons particulièrement le Parti Révolutionnaire des Travailleurs (PRT) et l'Organisation Socialiste des Travailleurs (OST). Des camarades du Mouvement d'Unification Socialiste (MUS) ont également accompagné les premiers pas de l'OPT. Au cours du processus, la convergence politique avec des activistes et militants actuellement sans partis ou présent dans d'importantes luttes sociales du moment s'est également renforcée. La participation des camarades du magistère a été réaffirmée, spécialement dans le Michoacán mais aussi dans d'autres entités.

Ajoutons à cela la participation des activistes du mouvement des usagers de l'énergie électrique, de militants de la CUT et de personnes provenant de l'expérience d'auto-organisation communautaire des peuples de Guerrero. Des camarades provenant d'autres organisations politiques comme l'Union Civique Felipe Carillo Puerto (UCFCP) qui en janvier 2013 avaient entamé auprès de l'IFE le processus de reconnaissance légale comme parti politique ont entre-temps choisi de signer un accord politique pour s'incorporer à l'effort de l'OPT. Les camarades de la Ligue Socialiste Révolutionnaire (LSR) de l'État de Chihuahua et ceux du Parti Révolutionnaire du Peuple (PRP) ont fait de même.

Le processus de croissance et de regroupement autour de l'OPT lors de la campagne a également abouti à un processus de définition politique pour de nombreuses personnes. Un travail de conviction et de définition politique a dû être mené car l'OPT ne représentait pas la seule option politique du moment. Dans cette bataille pour la reconnaissance légale, l'OPT représentait l'option d'un parti des travailleurs, mais d'autres projets de caractère pluri-classistes qui bénéficiaient de ressources et d'une audience médiatique supérieure étaient également en compétition. La décision de s'affilier à l'OPT a souvent été gagnée après un long travail de discussion et de conviction. De plus, il n'est légalement pas possible de s'affilier à plus d'un parti politique existant ou en recherche de sa reconnaissance légale.

La discussion a aussi dû être menée dans certains syndicats dans lesquels militent des travailleurs appartenant à d'autres partis. Dans ce dernier cas, il a été garanti qu'aucune affiliation corporative et obligatoire n'aurait lieu. Dans les assemblées réalisées, y compris celles non validées par l'IFE, des comités étatiques provisoires ont été élus pour poursuivre et coordonner le travail d'organisation et la lutte avec les camarades ayant rejoint l'OPT. Au terme de ce processus, l'OPT a franchi une étape importante et a posé les jalons de sa construction et consolidation au niveau national. L'émergence de l'OPT a lieu au milieu d'une forte crise politique (y compris sur le terrain institutionnel avec la disparition de l'IFE et sa substitution par l'Institut National Électoral (INE), et la disparition du COFIPE qui réglemente l'octroi de la reconnaissance légale aux nouveaux partis politiques), et d'une décomposition sociale et institutionnelle d'ampleur comme le montre la fin du « monopole légitime de la violence » exercée par l'État.

Cette décomposition se manifeste également sur d'autres terrains comme le prélèvement des impôts réalisé maintenant par des groupes liés au narco-trafic ; par la mise en place des « réformes structurelles » de Peña Nieto imposées par les partis du « Pacte pour le Mexique » (Parti de la Révolution Institutionnelle (PRI), Parti Action Nationale (PAN), Parti de la Révolution Démocratique (PRD)), qui mènent au démantèlement des fondements de la Constitution de 1917. Cette dernière mesure s'apparente à un coup d'État technique, alors que se maintiennent de forts mouvements de résistance de travailleurs et que surgissent d'importants processus d'auto-organisation au travers des polices communautaires et des groupes d'autodéfense dans les États de Guerrero ou du Michoacán.

Cette crise politique et ce processus de décomposition sociale rendent plus nécessaire que jamais l'existence d'un large parti des travailleurs comme celui que tente de construire l'OPT. Même sans reconnaissance légale, l'OPT doit se convertir en référence politique partidaire des travailleurs, des mouvements de lutte et de résistance, cela dans un contexte où l'appareil légal et institutionnel de l'État se trouve dans une crise de légitimité et un discrédit important. Nous ne faisons pas ici uniquement référence au vide laissé par la disparition de l'IFE et du COFIPE. Il s'agit surtout du démantèlement de la Constitution héritée de la Révolution mexicaine par le Congrès de l'Union (qui avait pourtant juré de la défendre), et qu'ont accepté les partis du « Pacte pour le Mexique », et les Congrès locaux subordonnés à un exécutif arrivé au pouvoir par le biais d'une fraude électorale et par l'achat massif de voix lors de la dernière élection présidentielle.

L'OPT a devant elle de nombreuses tâches. En premier lieu, celle de poursuivre le processus d'organisation initié par la campagne en vue d'obtenir sa reconnaissance légale. Consolider les comités étatiques provisoires élus, reconstituer un Conseil National et préparer un Congrès National de l'organisation. En plus des tâches d'organisation, elle doit relever le défi de se convertir en référence politique partidaire des travailleurs et des mouvements en lutte. Nous faisons face à de nouvelles conditions de lutte depuis la mise en place des réformes structurelles voulues et imposées par le pouvoir oligarchique néolibéral. Nous avons également besoin de nouvelles perspectives et définitions politiques pour mener à bien la lutte pour la chute de ce régime politique marqué du sceau de l'illégitimité et qui ouvre la voie à un nouveau Congrès Constituant dont la tâche serait la récupération des droits démocratiques et sociaux et la récupération de la souveraineté nationale bradée par le bloc néolibéral et pro-impérialiste au pouvoir.

Cette perspective ne peut se réaliser à la marge d'un large processus d'organisation politique partidaire comme l'OPT et sans l'auto-organisation du peuple travailleur comme celui qui est en cours dans plusieurs états de la République au travers de luttes et résistances. Un point d'appui indispensable est également la création d'une nouvelle Centrale des travailleurs comme celle impulsée par le SME et d'autres syndicats qui soutiennent l'OPT.

Une assemblée constituante déconnectée de la lutte pour la chute du régime et sans lien avec les mouvements et forces sociales en lutte, transforme cette idée en simple propagande et en caricature. Une véritable nouvelle assemblée constituante ne peut surgir que des luttes en cours. En aucun cas elle ne peut les substituer ou parler en leur nom.

Edgard Sánchez

P.-S.

* Article publié dans Bandera Socialista, organe du Parti Révolutionnaire des Travailleurs (PRT)
www.prt.org.mx

* Traduction Héctor Márquez.